



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2024-0985 du 17 juin 2024
instituant les commissions de propagande à l'occasion de l'élection des députés à
l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Yves Le Breton, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les propositions de Mme la première présidente de la Cour d'Appel de Chambéry et de M. le directeur de la Branche Services Courrier Colis Auvergne Rhône-Alpes ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024, il est institué, pour l'ensemble du département de la Haute-Savoie, une commission de propagande chargée de l'envoi des documents électoraux aux électeurs et des opérations prescrites par l'article R.34 du code électoral.

Celle-ci se réunira sur convocation de son président à l'adresse suivante :

Préfecture de la Haute-Savoie
14 rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
Bureau de la citoyenneté et des activités réglementées
Salle d'accueil – RDC
74000 Annecy



Article 2 : La composition de la commission de propagande pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024 est arrêtée comme suit :

Premier tour

Présidente : - Mme Manon Faivre, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire d'Annecy, et sa suppléante Mme Joséphine Droy, juge au tribunal judiciaire d'Annecy

Membres :

- M. Jean-Pierre Duran, directeur de la citoyenneté et de l'immigration
- M. Thierry Imberdis, représentant la Poste et son suppléant M. Kamel Merchich

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Marie-Christine Féval, chargé de mission élections.

Second tour

Présidente : - Mme Joséphine Droy, juge au tribunal judiciaire d'Annecy, et sa suppléante Mme Fanny Robert, juge au tribunal judiciaire d'Annecy

Membres :

- M. Jean-Pierre Duran, directeur de la citoyenneté et de l'immigration
- M. Thierry Imberdis, représentant la Poste et son suppléant M. Kamel Merchich

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Chantal Vedovini, chargé de mission élections.

Article 3 : Les candidats peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande.

Article 4 : Mesdames les présidentes des commissions de propagande, monsieur le secrétaire général de la préfecture, madame et messieurs les sous-préfets, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,
le secrétaire général

David-Anthony DELAVOËT